

FORMER LES TUTEURS & LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE DE L'ANIMATION & DU SPORT

2023



APMSA
GRAND EST

métiers du sport et de l'animation



APMSA Grand Est, qui sommes-nous ?

Créée en 2008, l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation en Grand Est (APMSA GE) est une association régionale organisée autour de plusieurs pôles d'activités :

- La gestion du CFA FormAS, un Centre de Formation d'Apprentis Régional aux métiers de l'Animation et du Sport.
- La promotion auprès du grand public des métiers et des filières de formations de l'Animation et du Sport, en lien avec les partenaires de l'emploi et de la formation.
- La formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs de BPJEPS et DEJEPS (420 personnes formées depuis 2008).
- Le Parcours Animation et Sport, prépa-apprentissage pour faciliter l'entrée en formation en alternance auprès de 200 jeunes du Grand Est.

Objectifs principaux

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti·e/alternant·e
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Apprendre à mener des entretiens d'évaluation avec son apprenti·e/stagiaire
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Compétences

- Préparer l'arrivée de l'alternant·e, l'accueillir et faciliter son intégration
- Acquisition et expérimentation d'une technique d'évaluation de la situation, de la démarche et de l'acte pédagogique
- Organiser le parcours de l'alternant·e au sein de l'entreprise et en lien avec le centre de formation
- Savoir identifier les attitudes et les postures du maître d'apprentissage
- Acquisition des techniques d'évaluation

Les atouts de la formation

- Formation adaptée à la réalité des métiers de l'animation et du sport
- Formation répondant au référentiel de la *certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur*
- Méthode de formation active basée sur des exemples et des vidéos en situation réelle
- Échanges entre professionnels du secteur, échanges de pratiques dans le suivi des stagiaires
- Formation réalisée 100% à distance, mixant des temps de travail individuels et des temps collectifs d'échange
- Plusieurs démarrages de formation au cours de l'année, 21h étalées sur 6 à 8 semaines, pour un maximum de flexibilité.

ATTESTATION DE FORMATION

À l'issue de l'action de formation, une attestation est délivrée à l'intéressé·e lorsque le parcours a été réalisé dans son intégralité.

(Référence: article L6223-8 du Code du travail)

Public visé

Cette formation s'adresse à tous les professionnels et bénévoles du secteur du sport et de l'animation, qui participent à la formation des apprentis et stagiaires inscrits en formation professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, BMF...).

Pré-requis

La formation ne nécessite aucun pré-requis particulier. Il faut avoir suivi ou avoir pour projet de suivre un·e alternant·e dans une formation professionnelle relevant de notre champ d'activité pour pouvoir s'inscrire.

Intervenants

Le chargé de formation à distance de l'APMSA et des formateurs externes vous accompagnent tout au long du parcours.

Votre parcours de formation

SE FORMER À LA FONCTION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Que vous soyez un maître d'apprentissage / tuteur expérimenté ou débutant, notre parcours de formation répondra à de nombreuses questions. En se basant sur des vidéos en situation réelle et sur les principes de pédagogie générale, vous travaillerez sur l'accueil de l'apprenti·e / stagiaire, votre rôle, votre posture, vos techniques d'observation et d'évaluation de l'apprenti·e / stagiaire en situation et vos techniques d'entretien d'évaluation.

Pour s'adapter au mieux aux contraintes des professionnels, tous nos parcours de formation comprennent des temps de formation à distance. Ces temps s'effectuent sur une plateforme de formation spécifique très facile d'utilisation. Ils doivent être considérés comme de réels temps de formation, comptés et effectués sur le temps de travail du tuteur ou du maître d'apprentissage. Ils doivent être réalisés dans leur intégralité pour que la formation soit validée.

Notre équipe accompagne les tuteurs et maîtres d'apprentissage sur ces temps à distance.

LA FORMATION À DISTANCE (21H)

Souples, des parcours débuteront régulièrement dans l'année.

Une fois entamé, le parcours doit être finalisé dans les 6 à 8 semaines suivant la première connexion et sera rythmé par 3 classes virtuelles en fin de semaine 1, 3 et 5. Le temps de formation sera en moyenne de 4h par semaine.

FAIRE CERTIFIER SES COMPÉTENCES DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

La fonction de maître d'apprentissage / tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de ces fonctions puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'État a souhaité mettre en place une certification de référence : **la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur.**

Toutes les personnes ayant achevé la formation, ou celles ayant suivi un alternant sur l'intégralité de son diplôme, sont éligibles pour s'inscrire à la certification.

Plus d'informations sur le site du ministère :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/certification-matu>

LA PRÉPARATION À LA CERTIFICATION (7H)

7 heures de formation à distance, individuelle et collective vous aideront à vous préparer au passage de la certification. Ces temps de formation sont encadrés par une formatrice.

LA CERTIFICATION (2H)

L'APMSA en tant que centre d'examen vous propose de faire reconnaître officiellement votre compétence de maître d'apprentissage / tuteur en passant la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur (certificat délivré par le ministère du Travail). Cet examen se déroule sous la forme d'un oral basé sur votre expérience de maître d'apprentissage ou tuteur, devant un jury constitué de 2 professionnels habilités par la DREETS.

Tarifs

PARCOURS FORMATION TOUT À DISTANCE

Le passage de l'examen est possible uniquement à Strasbourg.

	NOMBRE D'HEURES	COÛT DE LA FORMATION
Formation aux fonctions de Maître d'apprentissage / tuteur	21	315 €
Préparation spécifique et passage de la certification <i>Sous réserve d'éligibilité pour passer la certification</i>	7 + 2	280 €
Passage de la certification seule	2	190 €
Parcours complet : formation + préparation + certification	21 + 7 + 2	450 €

Frais de formation net de taxes.

Selon la/les formules que vous choisissez et la nature de votre employeur, différentes prises en charge financières sont possibles : OPCO, employeur, CPF... Certaines prises en charge couvrent intégralement les frais de formation, d'autres laissent un reste à charge pour votre employeur.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir un devis personnalisé adapté à votre situation.

Votre inscription donnera lieu à l'établissement d'une convention de formation par l'APMSA Grand Est, reprenant l'ensemble des éléments (programme détaillé, dates, tarifs, adresse des lieux de formation).

INSCRIPTIONS

Inscription via le formulaire de contact sur notre site internet :

 www.apmsagrandest.fr/formation-mat

Inscription par téléphone :

 06 67 13 24 65

Témoignages

« Une formation très intéressante qui me permet de mieux encadrer mon apprentie en prenant plus de temps pour la comprendre, l'aider dans ses démarches pédagogiques. En même temps c'est une belle révision pour moi-même car avec l'expérience et l'habitude on a toujours besoin de ce genre de temps de formation. »

« Formation très riche en apports théoriques, apports que j'ai tout de suite pu utiliser dans mon quotidien. »

« La formation telle qu'elle a été faite a comblé mes attentes, car les explications théoriques sont appuyées par des cas pratiques et on s'y retrouve. »

Contact

Alexandre LEGRAIN

alexandre.legrain@apmsagrandest.fr

06 67 13 24 65



APMSA GRAND EST

4 allée du Sommerhof
67 200 Strasbourg
03 88 28 00 05



www.apmsagrandest.fr



*Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Veuillez nous contacter pour plus de précisions.*



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

L'APMSA est certifiée au titre des actions de formation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



Datadock

Organisme référencé